



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, risques et nature**

Affaire suivie par : Lolita ARRIGHI  
Téléphone : 04 34 46 62 21  
Mél : lolita.arrighi@herault.gouv.fr

**Montpellier, le**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

### **Portant délimitation des zones de frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés du département de l'Hérault**

**Le préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.432-3 et R.432-1 à R.432-1-5 ;**

**VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R.432-1 du code de l'environnement ;**

**VU l'avis de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques en date du JJ/MM/AAAA ;**

**VU l'avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du JJ/MM/AAAA ;**

**VU l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du JJ/MM/AAAA ;**

**VU la consultation du public réalisée du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA ;**

**Considérant la nécessité de préserver les frayères d'alose feinte, barbeau méridional, brochet, chabot, lamproie de Planer, lamproie marine, truite fario, vandoise ;**

**Considérant la nécessité de préserver les zones de croissances et d'alimentation d'écrevisses à pieds blancs ;**

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de barbeau méridional, chabot, lamproie de Planer, lamproie marine, truite fario, vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.**

**ARTICLE 2 :** L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-II du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observés la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins d'aloise feinte ou de brochet) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau où la présence d'écrevisses à pieds blancs a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté.  
Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et affiché dans toutes les mairies du département pour une durée minimale d'un an.  
Il est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, accompagnée d'une cartographie interactive, informative et non exhaustive des parties de cours d'eau listées aux annexes 1, 2 et 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le préfet,**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, sous un délai de deux mois à compter de sa publication, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire – 92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans un délai maximal de deux mois suivant la publication de la décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **ANNEXE 1**

**Parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de  
barbeau méridional, chabot, lamproie de Planer, lamproie  
marine, truite fario, vandoïse**

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**  
**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA**  
**FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1**

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement  
 Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise  
 Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus

Frayeres présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	Fleuve l'Hérault, et ses affluents	limite départementale du Gard, commune GANGES	confluence Lergue, commune POUZOLS	
Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	fleuve l'Orb, ses affluents et sous affluents	Limite amont avec département de l'Aveyron, commune ROMIGUIERES	Confluence Jaur, commune MONS	
Lamproie de Planer	Ruisseau del'Avèze	Source	Confluence Hérault Commune Brissac	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec de Rieu Berlou	Sources	Confluence Orb Commune CESSENON SUR ORB	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec du Landyran	Sources	Confluence Orb Commune CESSENON SUR ORB	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec de Souydou et affluents	Sources	Confluence Orb Commune ROQUEBRUN	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec d'Escagnes et affluents	Sources	Confluence Orb Commune ROQUEBRUN	

**Côtièrs de l'Aude à l'Hérault inclus**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec de PESSO et affluents	Sources	Confluence Orb Commune ROQUEBRUN	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec du Pin et affluents	Sources	Confluence Orb Commune VIEUSSAN	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec du Bac et affluents	Sources	Confluence Orb Commune VIEUSSAN	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec de Cabios et affluents	Sources	Confluence Orb Commune VIEUSSAN	
Barbeau méridional ; Truite fario	Rec du Pountil et affluents	Source	Confluence Orb Commune VIEUSSAN	
Barbeau méridional	La Boyne	source, commune VALMASCLE	Confluence Hérault commune CAZOUS-D'HERAULT	
Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	La Lergue, ses affluents et sous affluents	la source, commune LES RIVES	confluence Hérault, commune POUZOLS	
Barbeau méridional ; Truite fario	La Marette	source, commune OCTON	embouchure lac du Salagou, commune OCTON	
Barbeau méridional	La Peyre	barrage des olivettes, commune VAILHAN	pont de la D13E, commune PEZENAS	
Barbeau méridional	La Thongue	LA SOURCE, commune PEZENES-LES-MINES	Pont de la D13, commune SAINT-THIBERY	
Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	Le Jaur, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Confluence Orb, commune MONS	
Barbeau méridional	Le Rieuberlou, et ses affluents	source, commune BERLOU	confluence Orb, commune CESSENON-SUR-ORB	
Barbeau méridional	Le Salagou	source, commune BRENAS	embouchure lac du Salagou, commune OCTON	

**Côtièrs de l'Aude à l'Hérault inclus**

<b>Fravères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	Le Vernazobre, ses affluents et sous affluents	source, commune PARDAILHAN	Pont de la D177, commune PIERRERUE	
Vandoise	L'Orb	confluence Jaur, commune MONS	confluence Vernazobre commune CESSENON-SUR-ORB	
Truite fario	Ruisseau de Tirouanan, et ses affluents	source, commune ROQUEREDONDE	confluence Tès commune ROQUEREDONDE	
Barbeau méridional.	Le Libron	Source Commune FAUGERES	Pont D15 Commune LIEURAN-LES-BEZIERS	
Barbeau méridional ; Truite fario	Ruisseau la dourbie	source commune MOUREZE	confluence Hérault commune ASPIRAN	

**Côtièrs de l'Hérault au petit Rhône**

<b>Fravères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Barbeau méridional ; Vandoise	La Mosson	pont de la D27, commune COMBAILLAUX	pont de la 613, commune SAINT-JEAN-DE-VEDAS	
Barbeau méridional /Truite fario /Vandoise	Le lez	Source du lez, commune LES MATELLES	barrage de Méric commune CASTELNAU-LE-LEZ	
Chabot du lez	Le lez et ses affluents	Source du lez, commune LES MATELLES	Pont RD 17 Commune PRADES LE LEZ	
<b>L'Aude de sa source à la Méditerranée</b>				
<b>Fravères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Barbeau méridional ; Truite fario	La Cesse, ses affluents et sous affluents	Source, commune CASSAGNOLES	Aval confluence Briant commune MINERVE	
Barbeau méridional	La Cessière, et ses affluents	Source, commune PARDAILHAN	pont de la D175, commune AIGUES-VIVES	

L'Aude de sa source à la Méditerranée

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Barbeau méridional	L'Ognon, et ses affluents	Source, commune FELINES-MINERVOIS	limite départementale, commune SIRAN	
Barbeau méridional	Rivière de Quarante	source, commune ASSIGNAN	étang de Capestang, commune CAPESTANG	

Le Tam du confluent de l'Agout (inclus) au confluent de l'Aveyron

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie de planer ; Truite fario	L'Agout, ses affluents et sous affluents	source, commune CAMBON-ET-SALVERGUES	confluence vèbre, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	
Truite fario	L'Arn, ses affluents et sous affluents	Source, commune FRAISSE-SUR-AGOUT	Limite départementale, commune LE SOULIE	
Lamproie de planer ; Truite fario	La Vèbre, ses affluents et sous affluents	limite départementale, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	confluence avec l'Agout, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	
Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Galinier, ses affluents et sous affluents	source, commune VERRERES-DE-MOUSSANS	limite département, commune LABASTIDE-ROUAIROUX	
Truite fario	Ruisseau de Peyre Male, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	confluence Agout, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	
Truite fario	Ruisseau de Vernoubre, ses affluents et sous affluents	limite département, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	confluence Agout, commune LA SALVETAT-SUR-AGOUT	

## **ANNEXE 2**

**Parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observés la dépose  
et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins d'alose feinte ou de  
brochet**



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**  
**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA**  
**FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS**

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Alose feinte - Brochet  
Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Fleuve l'Hérault	pont du Diable, commune ANIANE	seuil d'Agde commune AGDE	
Alose feinte	Fleuve l'Hérault	barrage de la Meuse, commune SAINT-JEAN-DE-FOS	pont D28 commune BESSAN	
Brochet	Rec des Corbières	Pont D32 Commune ANIANE	Confluence Hérault Commune ANIANE	
Brochet	Le Lamalou	Mas du Lamalou, commune SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	confluence Hérault, commune SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	
Brochet	Ruisseau de Gassac	pont D32, commune GIGNAC	Confluence Hérault Commune ANIANE	
Brochet	Ruisseau de Rieu Sec	pont D32, commune GIGNAC	Confluence Hérault Commune GIGNAC	
Brochet	Ruisseau de Lagamas	Pont D4E3 Commune	Confluence Hérault Commune LAGAMAS	
Brochet	Rec de Besombes	Pont D4 Commune ST ANDRE DE SANGONIS	Confluence Hérault Commune ST ANDRE DE SANGONIS	

## Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Rieu Tord/ Valpudèse	pont D32 commune GIGNAC	Confluence Hérault Commune GIGNAC	
Brochet	Lagarel	Pont D619 Commune ST ANDRE DE SANGONIS	Confluence Hérault Commune ST ANDRE DE SANGONIS	
Brochet	Rec de Laurelle	pont D32 commune POUZOLS	Confluence Hérault Commune POUZOLS	
Brochet	Rec de Lussac	pont D123 commune POUZOLS	Confluence Hérault Commune POUZOLS	
Brochet	Rec de la Grange	pont D130 commune CANET	Confluence Hérault Commune CANET	
Brochet	La Dourbie	pont D130 commune ASPIRAN	Confluence Hérault Commune ASPIRAN	
Brochet	Valat de Malautié/Garrelle	pont A75 commune ASPIRAN	Confluence Hérault Commune ASPIRAN	
Brochet	La Boyne	Pont D609 Commune	Confluence Hérault Commune CAZOUS D'HERAULT	
Brochet	La Rouviège	Pont D30E10 Commune BELARGA	Confluence Hérault Commune BELARGA	
Brochet	Le Dardailou	pont D32 commune BELARGA	Confluence Hérault Commune BELARGA	
Brochet	Rec de Rieurtort	pont D32 commune CAMPAGNAN	Confluence Hérault Commune CAMPAGNAN	
Brochet	Rec d'usclas/vareilhes	pont D128 commune USCLAS D'HERAULT	Confluence Hérault Commune USCLAS D'HERAULT	
Brochet	Rec de Pouderosus/Font du loup	pont D32 commune MONTAGNAC	Confluence Hérault Commune MONTAGNAC	

## Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Rec de Merderic	Pont A75 Commune LEZIGNAN LA CEBE	Confluence Hérault Commune LEZIGNAN LA CEBE	
Brochet	Rec de l'Ensigaud	pont D613 commune MONTAGNAC	Confluence Hérault Commune MONTAGNAC	
Brochet	Rec de l'Arnet	pont D161E3 commune PEZENAS	Confluence Hérault Commune PEZENAS	
Brochet	Rec de Romajou	Premier gué commune CASTELNAU DE GUERS	Confluence Hérault Commune CASTELNAU DE GUERS	
Brochet	Rec des Prats	pont D32 commune CASTELNAU DE GUERS	Confluence Hérault Commune CASTELNAU DE GUERS	
Brochet	Le Brassat	Sur toute sa longueur	Confluence Hérault Commune SAINT-THIBERY	
Brochet	Murier	pont N112 commune AGDE	Confluence Hérault Commune AGDE	
Brochet	MontMorency	Confluence Ardailion Commune AGDE	Confluence Hérault Commune AGDE	
Brochet	Ardailion	pont D13 commune BESSAN	Confluence Hérault Commune AGDE	
Brochet	La Thongue	pont de la D13, commune SAINT-THIBERY	confluence avec l'Hérault, commune SAINT-THIBERY	
Brochet	La Peyne	Pont A75 commune PEZENAS	confluence avec l'Hérault COMMUNE PEZENAS	
Alose feinte ; Brochet	L'Orb	Confluence Jaur, commune MONS	Pont de Sérignan, commune SERIGNAN	
Blenne Fluviatile ; Alose feinte	L'Orb	Seuil Réals COMMUNE CAUSSE ET VEYRAN	Pont de Sérignan, commune SERIGNAN	Sous réserve de la franchissabilité du seuil de Gaston Doumergue

**Côtières de l'Hérault au petit Rhône**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Alose feinte ; Blennie fluviatile ; Brochet	Fleuve le Vidourle	Limite départementale, commune BOISSERON	Portes du Vidourle (croisement canal du Rhône à Sète), commune SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	
Brochet	La Bénovie	pont D610, commune BOISSERON	confluence avec le Vidourle, commune BOISSERON	
Brochet	La Mosson	pont D 102 commune Grabels	pont D116, commune LATTES	
Brochet	Le Salaison	D121E1, commune ASSAS	D24, commune SAINT-AUNES	
Brochet	Ruisseau du Coulazou	D185, commune FABREGUES	confluence Mosson, commune FABREGUES	
Brochet	Le Lez	Pont D145 Commune PRADES LE LEZ	Troisième Ecluse Commune de LATTES	

## **ANNEXE 3**

**Parties de cours d'eau où la présence d'écrevisses à pieds blancs  
a été observée**

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**  
**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAIERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA**  
**FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 ECREVISSES**

Article R432-1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

**Ecrevisse à pieds blancs**

Côtiers de l'Aude à L'Hérault inclus

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Ecrevisse à pieds blancs	Bedes	source, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	Rongas, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	
Ecrevisse à pieds blancs	Illouvre	source, commune PARDALHAN	confluence Vernazobre, commune PARDALHAN	
Ecrevisse à pieds blancs	Le Garrel	source, commune SAINT-JEAN-DE-BUEGES	confluence, commune SAINT-JEAN-DE-BUEGES	
Ecrevisse à pieds blancs	Le Merdanson	source, commune SAINT-PRIVAT	La Rouquette, commune SAINT-PRIVAT	
Ecrevisse à pieds blancs	MAROT	source, commune SAINT-PRIVAT	La Rouquette, commune SAINT-PRIVAT	
Ecrevisse à pieds blancs	la Lergue	source, commune SAINT-FELIX-DE-L'HERAS	Les Sieges, commune LES RIVES	

## Côtiers de l'Aude à L'Hérault inclus

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau d'Arroye	source, commune JONCELS	confluence, commune LUNAS	
Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau de bédés	source, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	Rongas, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de l'Ambeyran	source, commune LES PLANS	confluence, commune LODEVE	
Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau de la paumele	source, commune SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	confluence, commune SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Laurenque	source, commune ROQUEBRUN	confluence, commune ROQUEBRUN	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de l'Esparaso, et ses affluents	source, commune BERLOU	confluence Jaur, commune SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Narbounis, et ses affluents	Source, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	Confluence avec La Mare, commune SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	Dénommé aussi ruisseau de Mècle.
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Rautely, et ses affluents	source, commune SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	confluence Jaur, commune OLARGUES	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Rauzet	source, commune LAUROUX	confluence, commune LAUROUX	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau d'Escagnès	source, commune ROQUEBRUN	confluence, commune ROQUEBRUN	
Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau des crosès, et ses affluents	source, commune SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN	confluence Jaur, commune SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN	

**Côtières de l'Aude à l'Hérault inclus**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau des Crozes	source, commune SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	confluence avec Maro, commune SAINT-PRIVAT	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Maro et affluents	Sources	PONT D144 Commune ST JEAN DE LA BLAQUIERE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau d'Espaze	source, commune CAMPLONG	Le Moulin, commune CAMPLONG	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Vernazobres	source, commune AVENE	confluence, commune LE BOUSQUET-D'ORB	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau d'Illoivre	source, commune PARDAILHAN	confluence Vernazobre, commune BABEAU-BOULDoux	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Cros	Coastorgues, commune SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	confluence Jaur, commune SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Mas de Mérou, et ses affluents	source, commune LODEVE	confluence SOULONDRE, commune LODEVE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau Ste Marguerite, et ses affluents	source, commune LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	Pont D 144, Commune ST JEAN DE LA BLAQUIERE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Lagarnas	Source Commune ARBORAS	Pont D130 Commune ARBORAS	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Canet	Source Commune SOUBES	Confluence Lergue Commune SOUBES	



**Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Sebestriere	Source Commune CEILHES ET ROCOZEIS	Confluence ORB Commune CEILHES ET ROCOZEIS	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Jure	Source Commune CEILHES ET ROCOZEIS	Confluence ORB Commune CEILHES ET ROCOZEIS	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Brian et affluents	Sources	Confluence CESSÉ Commune MINERVE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de la Cesse et affluents	Sources	Limite départementale	

# Cours d'eau biologiques de l'Hérault classés "Frayères"

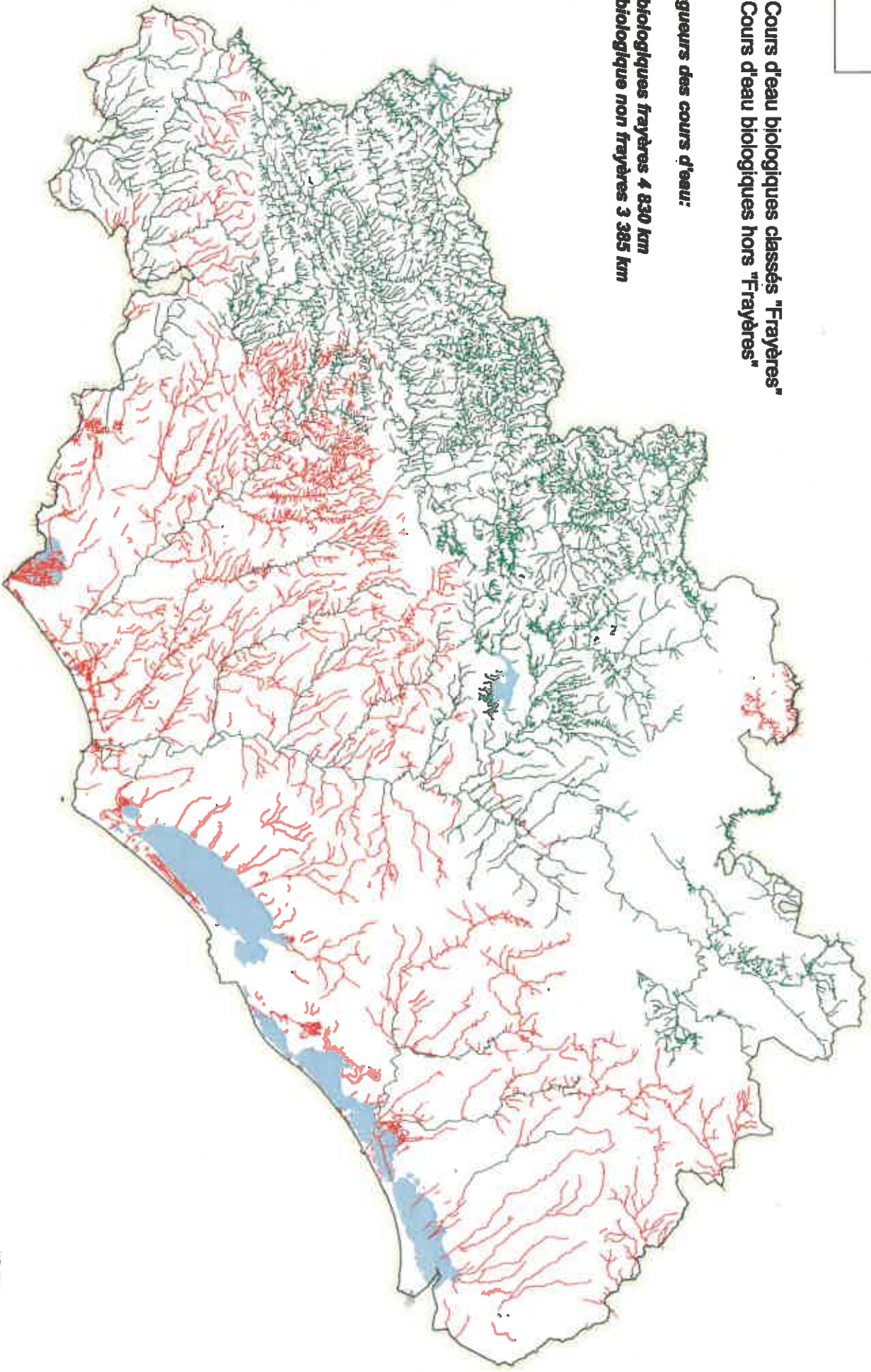
Couche provisoire des Frayères  
Analyse DDTM34/OFB Février 2020



- Cours d'eau biologiques classés "Frayères"
- Cours d'eau biologiques hors "Frayères"

Longueurs des cours d'eau:

CE biologiques frayères 4 830 km  
CE biologiques non frayères 3 385 km



AS  
1:350000



Source des données : © IGN  
Service producteur : DDTM 34 - SERVA - PINTT  
Date d'impression : 01/04/2021

**DDTM34**  
Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer